



Changement de situation familiale avec dossier de naturalisation

Par Jadjood

Changement de situation familiale avec dossier de naturalisation

Bonjour,

Je réside en France depuis plus de 8 ans avec un titre de séjour salarié pluriannuel. En 2022, j'ai déposé une demande de naturalisation auprès de la préfecture de Loire-Atlantique en tant que célibataire. J'ai passé l'entretien d'assimilation en 2023, mais je n'ai reçu aucune nouvelle concernant mon dossier depuis.

Suite à un changement de situation civile, je souhaite faire venir en France une femme avec laquelle je serai marié dans mon pays d'origine. Je voudrais savoir si une demande de regroupement familial pourrait avoir un impact négative sur mon dossier de naturalisation ou entraîner un retard potentiel.

Merci.

Par Isadore

Bonjour,

Par défaut un mariage suivi d'un regroupement familial n'aura aucune incidence négative sur votre demande de naturalisation. Vous avez le droit de vous marier et de vouloir vivre avec votre épouse.

Et si problème il y avait, ce serait le mariage, pas la demande de regroupement familial. Je m'explique : si vous vous étiez marié à une femme qui professe des idées contraires aux "valeurs essentielles de la République" ou qui commet des actes criminels il y aurait problème.

Impossible de vous dire si cela va entraîner du retard. J'aurais tendance à dire que c'est le mariage qui pourrait nécessiter un examen complémentaire de votre situation, pas la demande de regroupement familial.